

## Fait relaté dans une chronique trouvé sur le site web de Clerval

### La contrebande du tabac



En 1740, le commerce du tabac était libre à Montbéliard et en Suisse. L'herbe à Nicot y coûtait cinq à dix fois moins cher qu'en Comté où les habitants pouvaient cependant la cultiver assez librement.

Mais vers 1749, l'intendant De BOYNES mit fin à ce privilège. Alors la contrebande s'organisa et se développa. Elle fut le plus souvent le fait d'individus isolés ou opérant à deux ou trois seulement, connaissant bien le terrain, ce qui leur donnait des chances réelles d'éviter les embuscades des douaniers. Elle permettait à de pauvres gens, nombreux à l'époque de gagner quelque argent. Ils venaient s'approvisionner à Montbéliard chez des marchands de tabac (Fallot, Richard, Sahler entre autres) qui importaient très régulièrement leur marchandise d'Allemagne, d'Alsace ou de Suisse par l'intermédiaire de la ferme générale, laquelle avait le monopole de l'opération.

Les stocks de tabac revendus pour la contrebande procuraient aux commerçants montbéliardais de substantiels bénéfices qui augmentèrent encore quand des bandes plus ou moins armées se constituèrent pour introduire en Comté des quantités importantes de tabac. Pour lutter contre ce trafic, une ligne de postes de douanes fut mise en place aux confins du Pays de Montbéliard, de la Suisse au sud des Vosges. D'année en année, la surveillance se renforça régulièrement, si bien qu'à la veille de la Révolution Française, un contrôleur général établi à LURE avait sous ses ordres neuf capitaineries et cinquante six brigades groupant trois cent soixante neuf hommes surveillant les frontières franchies par les contrebandiers. Ces derniers eurent souvent de rudes contacts avec les douaniers. Qu'on en juge :

Le 3 décembre 1750, vers une heure du matin, Nicolas Labille, capitaine général des Fermes en poste à l'Isle sur le Doubs, se trouvait avec ses employés à proximité de

l'Abbaye des Trois Rois quand il remarqua sur la neige, dans le sous-bois, de nombreuses traces de pas humains.

« - *Ils sont passés ici, mais ils sont nombreux !* » S'écria-t-il.

Après avoir obtenu le renfort de la brigade de Geney, il entama la poursuite. Au nord de Mancenans, au lieu-dit « l'Homme mort », la neige avait disparu. Plus d'empreintes. LABILLE réfléchit un court instant.

« - *Allons tout droit, sans bruit, en direction des Echarquenans* ».

Arrivés à proximité du hameau, les douaniers aperçurent de la lumière au café tenu par Jacques Pyot. Un sourire illumina le visage du chef « *nous les tenons* ». Dit-il. Le plan de bataille fut vite dressé. Le brigadier Antoine Perrin disposa des hommes autour de la maison pendant que d'autres pénétraient au cabaret. Trois individus buvaient à la cuisine, sept autres étaient attablés au « poêle ». Les contrebandiers refusèrent de décliner leur identité.

- « *Pourquoi portez vous des baïonnettes ?* Demanda le capitaine à deux hommes qui se tenaient à l'écart.

- *C'est pour nous défendre contre les chiens !*

- *Et vous ? la pioche que vous traînez c'est bien pour enterrer votre tabac ?*

- *Non c'est aussi pour les chiens !* »



Une bagarre générale provoquée par les employés des Fermes mieux armés que leurs adversaires éclata bientôt... Rapidement les contrebandiers durent s'avouer vaincus. Ils étaient originaires des villages de Besnans, Cognières, Nouvelle les Cromary en Haute Saône, de Rognon et Tournans dans le Doubs. Ils déclarèrent transporter la marchandise à Cendrey pour leur usage. Les balles de tabac furent retrouvées cachées derrière une maison du hameau. Pour ne pas être inquiétée, la femme de l'aubergiste n'avait pas voulu les prendre chez elle. Les dix charges saisies, d'un poids total de 509 livres, furent transportées à Baume où les délinquants furent internés avant de connaître les prisons de Besançon. Le tribunal de cette dernière ville condamna les accusés au bannissement hors de la province pour trois ans ; ils durent verser solidairement mille livres d'amende à la Ferme Générale, dix livres au roi et payer les frais du procès. Ils avaient cependant échappé à la peine de cinq ans de galère réclamée par le procureur général.

Le quatorze décembre 1750, soit onze jours après l'événement relaté ci-dessus, les employés de la Ferme postés au même endroit virent passer à la clarté de la lune une bande de vingt hommes chargés chacun d'un ballot, à l'exception de trois qui conduisaient des chevaux portant de volumineux paquets.

Le capitaine réunit tous les hommes disponibles de l'Isle et de Geney et organisa la poursuite. Les contrebandiers furent rejoints à Huanne-Montmartin à onze heures du matin alors qu'ils venaient d'entrer au cabaret tenu par Pierre et Antide Pillard. Ils se préparaient à déjeuner lorsque les douaniers firent irruption dans le café. Ils se mirent aussitôt en état de défense. Deux soldats en permission faisaient de larges moulinets avec leur bâton. L'un d'eux avait emmanché un couperet au bout d'une perche ; un autre cognait avec un fer à gaufres. Le brigadier eut la lèvre fendue d'un coup de poing. Il fallut appeler le chirurgien Jean François Rouge de Blussans pour soigner les blessés nombreux des deux côtés. La bagarre avait été courte mais violente.

Les charges de tabac, en carottes ou en prise, furent retrouvées ; la plus grande partie était cachée sous un avant-toit de la maison Chardenot.

- *« Ce tabac est à vous ?*
- *Non je n'en ai pas acheté. Je viens tout juste d'arriver au cabaret et je ne connais pas ces gens-là.*
- *Et vous ? vous faites bien partie de la bande ?*
- *Non, j'allais à Romain avec mon camarade pour acheter des cochons ; nous nous sommes simplement arrêtés ici pour boire un verre. »*

Seul le soldat Pierre Ruffier cantonné au fort Belin à Salins reconnut avoir acheté soixante dix livres de tabac à Montbéliard pour le revendre. Les contrebandiers étroitement surveillés passèrent la nuit à Huanne et le lendemain furent dirigés sur Besançon.

A Chaudfontaine le groupe fût arrêté par une troupe considérable de femmes et d'hommes cherchant à libérer les contrebandiers. Les femmes gémissaient, criaient, disant qu'on emmenait leurs maris et réclamaient leur mise en liberté. Les employés et leurs prisonniers réussirent à passer et à gagner Marchaux pour la nuit. Dans ce village le maire

et les échevins refusèrent de prêter main forte aux gardiens par crainte de représailles de la population. Les contrebandiers enfermés au café Paillotet furent l'objet de plusieurs tentatives de libération de la part de personnes isolées. L'une d'elle y perdit la vie. Il était souhaitable de gagner Besançon au plus vite. La ville fut atteinte le seize décembre vers quatre heures du soir. La pesée du tabac saisi eut lieu en présence du directeur général des Fermes et des contrebandiers. Il y avait 1369 livres (208 livres à fumer, 400 livres en carottes et 761 livres en poudre).

La marchandise resta en dépôt au bureau, les chevaux furent mis en fourrière. Les chefs de la bande, Sapoulin et Baule, et leurs associés solidement encadrés trouvèrent une place à la prison royale de Besançon.

Trois des inculpés moururent dans leur cellule ; les autres, condamnés le 23 mars 1751 à trois ans de bannissement de la province, payèrent solidairement mille livres d'amende et les frais du procès.

J. PERROT

D'après les A.D.D. BESANCON

